



Communiqué

Rungis, le 28 mai 2026

REVALORISATION DU SMIC EN JUIN : L'UNION FÉDÉRALE ROUTE FGTE-CFDT RÉAGIT !



À la suite de l'annonce de l'augmentation du SMIC à hauteur de 2,41 % à compter du 1^{er} juin, l'Union Fédérale Route FGTE-CFDT monte au créneau et demande officiellement la réévaluation immédiate de l'intégralité des grilles conventionnelles de la CCNTR (Convention Collective Nationale des Transports Routiers). Cette évolution légale ne doit pas se limiter au strict minimum obligatoire, mais doit impérativement être répercutée dans tous les secteurs d'activité de la branche et s'appliquer à l'ensemble des coefficients.

Pour l'Union Fédérale Route FGTE-CFDT, cette revalorisation globale est un impératif absolu face à la réalité économique actuelle. Limiter la hausse aux seuls plus bas salaires provoquerait un tassement inévitable des grilles de rémunération, écrasant ainsi l'écart entre les niveaux de qualification. Chaque salarié, quel que soit son poste ou son ancienneté, doit voir son pouvoir d'achat préservé face à l'inflation.

En conséquence, il est nécessaire que l'ensemble des secteurs et des partenaires sociaux de la CCNTR ouvrent sans délai des négociations salariales. L'Union Fédérale Route FGTE-CFDT restera vigilante quant à l'application de ces mesures, rappelant que la juste reconnaissance des compétences et la revalorisation des métiers du transport routier sont les seules clés pour garantir l'attractivité durable de toute la profession.

Personnes à contacter :

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89